



Nicolas Dupont-Aignan
Député de la Nation
Ancien candidat aux élections
présidentielles de 2012 et 2017
Président de Debout la France



François Asselineau
Ancien candidat à l'élection
présidentielle de 2017
Président de l'Union populaire
républicaine



Florian Philippot
Conseiller régional du
Grand-Est
Président de Les Patriotes

Réaction conjointe de
MM. Nicolas Dupont-Aignan, François Asselineau et Florian Philippot
suite à la réponse adressée par M. Olivier Véran à leur lettre
au sujet des traitements précoces de la Covid-19

Nous venons de prendre connaissance de la réponse, datée du 3 mai 2021, que M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a donnée à la lettre du 2 janvier 2021 que nous lui avons conjointement adressée aux fins de demander l'organisation d'une veille et d'un point d'information hebdomadaire du gouvernement sur l'état des traitements testés et développés contre la Covid-19 dans le monde et en France.

Dans sa lettre de réponse, le ministre **ne répond pas à notre demande de veille et de points d'information sur les traitements**, mais se lance dans un plaidoyer pro-domo.

En particulier :

- il explique que le **seul protocole de traitement** de la Covid-19 actuellement mis en place en France se fonde sur l'administration d'anticorps monoclonaux ;
- il justifie **l'interdiction de l'hydroxychloroquine** en se fondant sur un avis de la Haute autorité de Santé publique ;
- il justifie **l'interdiction de l'ivermectine** en se fondant sur un avis de l'Organisation mondiale de la santé ;
- il **refuse de recommander la prise de vitamine C, de vitamine D et de zinc** au motif, ici encore, que la Haute autorité de Santé publique le déconseillerait en l'absence de données probantes ;
- il **place son entière confiance en la vaccination**, malgré le **peu de recul** dont nous disposons sur les différents vaccins actuellement commercialisés.

Nous tenons à rappeler ici :

- que les traitements par **anticorps monoclonaux sont particulièrement controversés**, que les preuves de leur efficacité sont minces et que leur effet mutagène est suspecté. Du reste, ces traitements ont été autorisés en France dans un parfum de soupçon de conflits d'intérêts et de népotisme entre divers acteurs des autorités de santé et les actionnaires du groupe pharmaceutique Lilly qui les produit ;
- que les **vaccins actuellement commercialisés reposent sur des techniques nouvelles et encore peu éprouvées**. D'ailleurs, en dépit du discours officiel lénifiant qui les présente comme inoffensifs, des effets secondaires sont d'ores et déjà avérés et reconnus. Ceux-ci ont déjà justifié par exemple que le **vaccin AstraZeneca ne soit plus indiqué pour les moins de 55 ans** et qu'il soit même **définitivement interdit au Danemark**. En outre, il est fort possible que de nouveaux effets secondaires, potentiellement graves, apparaissent dans les dix-huit à vingt-quatre mois suivant la campagne de vaccination massive ;
- qu'à l'inverse, les **traitements précoces** que le ministre balaye du revers de la main, en particulier l'ivermectine et l'hydroxychloroquine, n'ont pas d'effets indésirables graves pour ce qui concerne la première, et quelques éventuels effets indésirables connus de longue date et bien maîtrisés par le monde médical pour ce qui concerne la seconde. En tout état de cause, ces risques d'effets secondaires sont bien inférieurs à ceux du paracétamol que les autorités de santé préconisent comme traitement symptomatique depuis le début de la crise sanitaire ;
- que, de même, la prise, correctement dosée, de **vitamines et de zinc à titre de renforcement des défenses immunitaires ne peut présenter aucun risque pour la santé**. La prescription de vitamines D est d'ailleurs recommandée par l'Académie de médecine depuis le 22 mai 2020 et a été une nouvelle fois indiquée par 73 experts et six sociétés savantes en janvier 2021, sans qu'aucune suite ne soit donnée à ces propositions parfaitement fondées scientifiquement.

Ainsi, s'abritant derrière l'avis – pourtant constamment changeant – de diverses agences de santé, **le ministre se garde bien de se prononcer sur les questions fondamentales que se posent des centaines de milliers de Français**. Au contraire, il ne fait que renforcer l'impression de contradictions successives et multiples que donne la politique sanitaire du gouvernement.

En effet, comment expliquer rationnellement **l'incohérence entre** :

- d'une part, **l'excès de précaution dont il prétend devoir faire preuve au sujet des possibilités de traitement précoce** par des molécules anciennes et bon marché, qui, bien administrées, ne peuvent faire, dans le pire des cas, aucun mal, et, dans le meilleur des cas, économiseraient des milliers de vies ;
- et, d'autre part, la **confiance aveugle qu'il place dans la vaccination malgré l'accumulation d'indices alarmants** qui devraient au contraire appeler à la prudence ?

Comment expliquer encore que le ministre raisonne et agisse comme si la France était seule au monde et se refuse à organiser une veille sur l'utilisation des traitements précoces dans les autres États du monde, qui sont pourtant désormais nombreux à y avoir recours constatant des améliorations réelles chez les patients, quoi qu'en puissent dire des agences comme l'OMS ?

C'est ainsi par exemple que la Slovaquie a autorisé l'ivermectine et que plusieurs pays africains comme le Sénégal utilisent massivement l'hydrochlochloroquine couplée à l'azithromycine, protocole que l'OMS n'a même pas examiné.

On ne peut que constater, avec incompréhension et colère, que l'OMS, l'agence européenne du médicament et, en France, l'ANSM ont procédé à des **analyses minimales, superficielles et lacunaires des traitements précoces** vantés parfois par des centaines d'études scientifiques, comme s'il s'agissait d'une question secondaire à évacuer sans façons alors que c'est tout l'inverse. **L'enjeu considérable des traitement précoces** – à savoir la protection et le traitement de milliards d'êtres humains et la remise en marche de l'économie – **justifiait, à l'opposé de ce que le gouvernement français a fait, des recherches tous azimuts et des moyens massifs pour tester des posologies et des combinaisons variées de médicaments.**

En conclusion, force est de constater que la réponse de M. Véran, qui s'inscrit sans grande surprise dans la droite ligne de la politique menée par le gouvernement depuis un an, ne fait que confirmer notre crainte initiale d'une **mise à l'écart délibérée et dogmatique de l'expérimentation de traitements précoces et peu onéreux de la Covid-19.**

Compte-tenu de la gravité des enjeux, nous restons confondus par la **légèreté des arguments avancés par le ministre en réponse à notre lettre et après un délai de quatre mois de réflexion de sa part.**

Refusant de mettre en place une simple veille qui est pourtant à la portée de toute administration, se défaussant de son pouvoir de décision sur des agences, M. Véran renonce à faire preuve de courage politique. Il persiste et signe dans sa volonté de ne pas soigner les malades de la Covid-19.

Lorsque les enseignements seront tirés de la crise que nous traversons, il devra en répondre, tant au regard des morts qu'il aurait possiblement été en mesure d'éviter que de l'enlèvement de la situation de crise et de restrictions qui détruit chaque jour un peu plus l'avenir économique et la santé physique et psychique des Français.

Au cas où un doute subsisterait encore, le peuple français peut être désormais certain qu'il n'a rien d'autre à attendre de son gouvernement que de l'amateurisme dans la gestion des dossiers, de l'arrogance face aux citoyens, et de la faiblesse face aux puissances d'argent.



Nicolas Dupont-Aignan



François Asselineau



Florian Philippot